

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Université d'Auvergne, à l'attention de Mme ROQUES Martine, 49 boulevard François Mitterrand - CS 60032, F - 63001 Clermont-ferrand cedex 1, Tél : +33 0473177295

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir d'adjudicateur : <http://www.u-clermont1.fr/>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

I.2) Type de pouvoir adjudicateur : Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.3) Activité principale : Éducation.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Acquisition d'équipements interactifs pour l'IUT du Puy de l'Université d'Auvergne

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services : Fournitures

Achat

Lieu principal de livraison : IUT Campus Le Puy, rue Lashermes, Bâtiment Rouge, CS 10219, 43009 Le puy en velay

Code NUTS : FR723

II.1.3) L'avis implique :

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Acquisition d'équipements interactifs pour l'IUT du Puy de l'Université d'Auvergne

II.1.5) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 32321200

II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

II.2) Valeur totale finale du ou des marché(s)

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) :

Valeur : 17400.00 euros Hors TVA.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure : Négociée sans mise en concurrence

Justification du choix de la procédure négociée sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne :

a) Aucune offre ou aucune offre appropriée n'a été reçue en réponse à : une procédure ouverte.

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. Qualité technique, pondération : 50.

2. Prix des prestations, pondération : 50.

IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée :

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2015MARC29

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché n° : 2015MARCM29L01

Lot n° : 1

Intitulé : Acquisition d'équipements interactifs pour l'IUT du Puy de l'Université d'Auvergne

V.1) Date d'attribution du marché : 28 septembre 2015

V.2) Informations sur les offres Nombre d'offres reçues : 1

V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : Dynamic View, 67 rue du Bourbonnais, F - 69009 Lyon, Tél : +33 478896656, Email : claire.chevalier@dynamicview.fr

V.4) Informations sur le montant du marché :

Valeur totale finale du marché : 17400.00 euros hors TVA

V.5) Le marché est susceptible d'être sous-traité :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.2) Autres informations

VI.3) Procédures de recours

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon, CF 90129, F - 63033 Clermont-ferrand cedex 1, Tél : +33 473146100, Email : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

VI.3.2) Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.1.4) Date d'envoi du présent avis : 30 octobre 2015